

13 MAI 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue ce lundi, 13 mai 2024 à compter de 20h, au 36, rue Bouillon à Lac-Au-Saumon:

Son présent(e)s :

Monsieur **Gérard Grenier, maire;**  
Monsieur **Gérald Ruel, conseiller n° 1**  
Monsieur **Patrick Bacon, conseiller, n° 2**  
Madame **Chantale Gagné, conseillère n° 4**  
Monsieur **Alain Fradette conseiller n°5**  
Madame **Valérie Simard conseillère n°6.**

Est absent (e)s :

Madame **Jocelyne Bérubé conseillère n° 3**

Les membres présents forment le quorum; la séance est présidée par **M. Gérard Grenier, maire.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. **Mme Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.**

**RÉS :2024-05-070**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **M. Patrick Bacon** et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 - reporté
4. Présentation et approbation des comptes au 30 avril 2024
5. Période de questions du public (10 minutes)
6. Demande d'appui - municipalité de Saint-Vianney
7. Demande d'appui - soutien à la coopération intermunicipale de la MRC - volet 4
8. Concours bénévoles 2024
9. Projet d'accompagnement des camps de jour du Camp Sable Chaud
10. Demande des Chevaliers de Colomb, salle multifonctionnelle
11. Entente quinquennale du Réseau de surveillance volontaire des lacs
12. Rapport et recommandation de Pesca Environnement des tests phase 2
13. Office d'habitation budget révisé au 12 avril 2024
14. Nomination inspecteurs – MRC
15. Transfert du contrat collecte matières résiduelles, Matrec
16. Dépôt au système électronique d'appel d'offres - déneigement dans les rangs
17. Mandater la MRC de La Matapédia pour travaux sur les routes prioritaires - programme d'aide à la voirie locale
18. Mandater la MRC de La Matapédia pour les travaux en accélérations - programme d'aide à la voirie locale
19. Adoption du second projet de règlement 242-2024 Mod. Zonage
20. PIIA lot 3 414 747, aménagement cour avant
21. PIIA lot 3 414 745, désassemblage du poulailler
22. PIIA lot 3 414 752, construction d'une serre en polythène
23. PIIA lot 3 414 751, remplacement de bardeau
24. Points d'informations
  - Activité "Plante ton arbre"
25. Divers
26. Rapport des comités
27. Période de questions réservée au public (10 minutes)
28. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**RÉS :2024-05-071**

**PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses

incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffiers-trésorier et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Mme Valérie Simard** et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

Aucune question n'est adressée au conseil.

**RÉS :2024-05-072**

**DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE SAINT-VIANNEY**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution NO 54-2024 de la municipalité de Saint-Vianney en lien avec les redevances de la Sûreté du Québec ;

**CONSIDÉRANT** les frais de service annuels de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les nombreux constats d'infractions remis sur les routes transversales de nos municipalités ;

**CONSIDÉRANT** que le service de Sûreté du Québec est un service considéré municipal dans ces secteurs;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune redevance n'est remise aux municipalités pour les constats d'infractions remis sur les chemins publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **M. Gérard Ruel** et unanimement résolu :

- d'appuyer la municipalité de Saint-Vianney dans le dépôt de sa résolution NO 54-2024 ;
- de demander que les constats d'infractions émis sur les territoires municipaux et les secteurs urbains soient contributifs aux municipalités dans le but de diminuer la facturation des frais de services de la Sûreté du Québec ;
- de transmettre cette résolution au député de Matane-Matapédia, aux municipalités locales de la MRC de La Matapédia et à madame Chantal Lavoie préfète.

**ADOPTÉE**

**RÉS :2024-05-073**

**DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE L'ÉRABLE – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – VOLET 4**

**CONSIDÉRANT QUE** le volet 4 -Soutien à la coopération intermunicipale du Fond régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération

intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses municipalités et MRC ont déposé ou ont prévu déposer des demandes d'aide financière à ce programme afin d'améliorer les services aux citoyens et respecter leurs obligations;

**CONSIDÉRANT QUE** les avis de refus ou d'information reçus du MAMH à l'effet qu'il n'y a plus de fonds pour le financement de nouvelles initiatives et ce jusqu'en mars 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de financement met en péril ces projets pour lesquels la majorité des municipalités de la MRC prévoyaient bénéficier.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **M. Patrick Bacon** unanimement résolu :

**DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales de renflouer de Fonds région et ruralité-Volet4 pour le soutien à la coopération intermunicipale, afin d'assurer un soutien adéquat pour les divers projets déposés et ceux à venir d'ici le 31 mars 2025 ;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, au député d'Arthabaska, aux municipalités locales de la MRC de L'Érable, à la fédération québécoise des municipalités et à l'ensemble des MRC du Québec pour appui.

#### **ADOPTÉE**

**RÉS :2024-05-074**

#### **CONCOURS BÉNÉVOLES 2024 DE LA FÊTE DES MOISSONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matapédia, en collaboration avec le Centre d'action bénévole Vallée de la Matapédia, lance officiellement le Concours « Bénévole de l'année 2024 »

**CONSIDÉRANT QU'** en plus de pouvoir proposer la candidature d'une personne bénévole de plus de 18 ans, on nous invite également à souligner l'implication bénévole d'un ou une jeune de moins de 18 ans qui représente la relève bénévole de notre municipalité dont l'implication sera reconnue lors de la prochaine Fête des Moissons ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Janine Leblanc, de la catégorie des plus de 18 ans se dévoue et s'implique de façon bénévole sur différents comités et plusieurs projets au sein de notre communauté et participe activement à titre de bénévole depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Édouard Hébert, de la catégorie des moins de 18 ans se dévoue et s'implique de façon bénévole au sein de notre communauté et participe activement à titre de bénévole ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Mme Chantal Gagné** et à unanimement résolu de sélectionner madame Janine Leblanc de la catégorie des plus de 18 ans et monsieur Édouard

Hébert de la catégorie des moins de 18 ans  
comme bénévoles de l'année 2024.

**ADOPTÉE**

**RÉS 2024-05-075**

**PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES CAMPS DE JOUR DU CAMP  
SABLE CHAUD**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue à l'amélioration des services offerts aux familles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet d'améliorer l'expérience d'emploi des animateurs, de favoriser la rétention de la main-d'œuvre et d'offrir un meilleur encadrement en disponibilisant une ressource spécialisée qui visitera chaque semaine chacun des camps de jour participant;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond aux besoins des municipalités en offrant une formation de qualité d'une durée de 20 heures donnée par des intervenants qualifiés sur le site du Camp Sable chaud et que cette formation est reconnue par l'Unité régionale du loisir et du sport du Bas-St-Laurent (URLS);

**CONSIDÉRANT QUE** les animateurs seront logés et nourris pour la durée de la formation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a reçu l'aide financière nécessaire à sa réalisation;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Mme Valérie Simard** et résolu unanimement de participer au projet d'accompagnement des camps de jour et de verser la somme de 400,00 \$ au Camp Sable chaud pour l'année 2024. Cette somme comprend la formation de 2 jours à 150,00 \$ par animateur et 100,00 \$ pour l'accès au service de la ressource spécialisée. Pour toute ressource supplémentaire, la municipalité devra déboursier la somme de 200,00 \$/animateur. La municipalité s'engage aussi à défrayer les salaires des animateurs pour la durée de la formation.

**ADOPTÉE**

**RÉS2024-05-076**

**DEMANDE CHEVALIERS DE COLOMB – LOCATION DE LA SALLE  
MULTIFONCTIONNELLE**

Il est proposé par **Mme Valérie Simard** et unanimement résolu de facturer le plein prix de la location de la salle multifonctionnelle à la demande des Chevaliers de Colomb, comme le prévoit la politique de location de salle.

**ADOPTÉE**

**RÉS2024-05-077**

**ENTENTE QUINQUENNALE DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE  
VOLONTAIRE DES LACS**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs recommande annuellement la transparence de l'eau pour tous les lacs inscrits ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Organisme de bassin versant de Matapédia-Restigouche s'engage à former et assister les bénévoles, agir à titre de coordonnateur du projet de réseau de surveillance ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action du Plan directeur de l'Eau du bassin versant de la rivière Restigouche ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **Mme Chantal Gagné** et résolu unanimement d'engager la municipalité en tant que partenaire du projet de Réseau de surveillance volontaire des lacs pour la période allant de l'été 2024 à l'été 2028 inclusivement. Les frais pouvant varier entre 120,00 \$ et 600,00 \$.

**ADOPTÉE**

**RÉS 2024-05-078**

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE PESCA ENVIRONNEMENT -  
TESTE PHASE 2 – TERRAINS 56 RUE DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QU'** un rapport a été rédigé par Pesca Environnement à la suite d'un test environnementale de phase I ;

**CONSIDÉRANT QUE** les observations effectuées sur le site du 56, rue de l'Église et les renseignements recueillis, le site à l'étude (lot 3 414 716 du cadastre du Québec) est susceptible, dans son état actuel, d'avoir été contaminé. La présence d'équipement de chauffage alimenté au mazout dans le bâtiment démolit et la présence antérieure sur le site à l'étude d'activités liées à une forge et la possible exploitation d'une station-service constituent des risques significatifs de contamination du sol et de l'eau souterraine ;

**CONSIDÉRANT QUE** Pesca Environnement recommande de procéder à la réalisation d'une étude environnementale, phase II et en vertu de la section IV du chapitre IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) qu'une étude de caractérisation soit déposée au MELCCFP, advenant un changement d'utilisation sur le site à l'étude, soit sur un terrain où s'est exercée une activité visée à l'annexe III du RPRT;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **M. Alain Fradette** et unanimement résolu de réaliser une étude environnementale phase II sur le site du 56, rue de l'Église.

**ADOPTÉE**

**RÉS2024-05-079**

**OFFICE D'HABITATION DE LA MATAPÉDIA – BUDGET 2024  
RÉVISÉ AU 12 AVRIL 2024**

Il est proposé par **M. Patrick Bacon** et unanimement résolu d'approuver le budget 2024 révisé de l'Office d'Habitation de La Matapédia en date du 12 avril 2024.

**ADOPTÉE**

NOMINATION DES INSPECTEURS – MRC DE LA  
MATAPÉDIA

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-au-Saumon a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-au-Saumon et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **M. Gérald Ruel** et unanimement résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Sébastien Gagné, Nicolas Lepage, Jocelyn Couturier et Suzie Banville comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

**ADOPTÉE**

TRANSFERT DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES – FUSION ENVIRONNEMENT ET MATREC

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-au-Saumon a octroyé son contrat de collecte des matières résiduelles de la Municipalité de Lac-au-Saumon à l'entreprise 9385-3117 Québec inc. – Fusion environnement inc. ;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise GEL Environmental division Matrec a fait l'acquisition de l'entreprise 9385-3117 Québec inc. (Fusion environnement) ;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise GEL Environmental division Matrec confirme qu'elle honorera le contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec inc. (Fusion environnement) pour toute la durée du présent contrat ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Mme Chantale Gagné** et unanimement résolu d'autoriser **Mme Cintia Fontaine, directrice générale et trésorière adjointe** à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-au-Saumon le document qui autorise le transfert du contrat de collecte des matières résiduelles de l'entreprise 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement) à GEL Environmental Inc. (Matrec) sur la base :

- de la résolution d'adjudication de contrat de collecte des matières résiduelles 2023-2024 à l'entreprise 9385-3117 Québec inc. (Fusion Environnement);
- des prix soumis par l'entreprise 9385-3117 Québec inc. (Fusion Environnement);
- des avis de changement signés par le représentant de 9385-3117 Québec Inc. (Fusion Environnement);
- du devis de collecte des matières résiduelles 2023-2024;
- des addendas produits pendant l'appel d'offres de collecte des matières résiduelles 2023-2024

**ADOPTÉE**

DÉPÔT SU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES –  
DÉNEIGEMENT DANS LES RANGS

Il est proposé par **M Patrick Bacon** et unanimement résolu de mandater la MRC de La Matapédia pour le dépôt des appels d'offres pour le service de déneigement dans les rangs.

**ADOPTÉE**

**RÉS2024-05-083**

**MANDAT MRC DE LA MATAPÉDIA – TRAVAUX – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-au-Saumon désire réaliser le projet :

- LAC-ECLUSE-001 - Route de l'Écluse - Reconstruction partielle; (au choix de la municipalité)
- LAC-RANGA-001 – Rang A – Reconstruction partielle (au choix de la municipalité)
- LAC-ANCETR-001 – Rang des Ancêtres – Remplacement de ponceaux (au choix de la municipalité)
- LAC-DIDIER-001 – Remplacement de ponceaux (au choix de la municipalité)
- LAC-DIDIER-002 – Réfection et protection des extrémités (au choix de la municipalité)

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont admissibles au programme PAVL du MTMD;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **M. Alain Fradette** et unanimement résolu : de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour effectuer :

- La visite et le relevé terrain
- Les plans, devis et estimation préliminaires
- La demande d'aide financière au PAVL

De mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il prépare le devis d'appel d'offres regroupé concernant la réalisation d'une étude géotechnique en lien à ces travaux et autoriser le lancement de l'appel d'offres regroupé.

**ADOPTÉE**

**RÉS2024-05-084**

**MANDAT MRC DE LA MATAPÉDIA – TRAVAUX – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION**

**CONSIDÉRANT** que certains ponceaux, situés sur les routes locales de niveaux 1 et 2 de la municipalité et décrits au PIIRL, requièrent une inspection par un ingénieur;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-au-Saumon désire faire inspecter les ponceaux :  
- PC-LAC-034-00+137  
- PC-LAC-034-01+659  
- PC-LAC-034-03+288  
- PC-LAC-034-06+269  
- PC-LAC-047-01+164.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **M. Alain Fradette** et unanimement résolu de mandater le service du génie municipal de la MRC de La Matapédia pour effectuer la visite et l'inspection des ponceaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE**

**RÉS2024-05-085**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 242-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (NUMÉRO 48-2002)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage numéro 48-2002 de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au plan d'urbanisme, en cours de modification;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire créer une zone dans laquelle les maisons mobiles et les minimaisons seront autorisées;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **M. Alain Fradette** et unanimement résolu :

1 d'adopter le second projet de règlement numéro 242-2024 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de soumettre le second projet de règlement numéro 242-2024 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

ADOPTÉE À LAC-AU-SAUMON, CE 13 MAI 2024

**ADOPTÉE**

**RÉS2024-05-086**

**DEMANDE PIIA LOT 3 414 747**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande;

Il est proposé par **Mme Valérie Simard** et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA pour le lot 3 414 747 permettant l'aménagement de la cour avant tel que présenté dans le plan joint à la demande.

**ADOPTÉE**

**RÉS2024-05-087**

**DEMANDE PIIA LOT 3 414 745**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande;

Il est proposé par **Mme Chantal Gagné** et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA pour le lot 3 414 745 permettant le démantèlement d'un poulailler.

**ADOPTÉE**

**RÉS2024-05-088**

**DEMANDE PIIA LOT 3 414 752**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande;

Il est proposé par **Mme Valérie Simard** et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA pour le lot 3 414 752 permettant la construction d'une serre de 12x12x16 en polythène.

**ADOPTÉE**

**RÉS2024-05-089**

**DEMANDE PIIA LOT 3 414 751**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande;

Il est proposé par **M. Patrick Bacon** et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA pour le lot 3 414 751 permettant le remplacement du bardeau de la toiture du bâtiment principal.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

Des questions ont été adressées au conseil sur les sujets suivants :

- Droits et pouvoirs des inspecteurs municipaux
- Règlementation sur les conteneurs

**RÉS :2024-05-090**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40 sur une proposition de **Mme Chantal Gagné**, et résolue à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**ADOPTÉE**

Je, **Gérard Grenier**, maire de la **Municipalité de Lac-Au-Saumon**, approuve les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

---

**Gérard Grenier, maire**

---

**Cintia Fontaine, Directrice  
générale Greffière-trésorière**

<sup>1</sup>Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

